

Madame le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande du 06/05/2019 présentée l'Association « les Amis de la Haute Ville et l'Atelier de la Hauteville », en vue d'organiser un « Marché de l'Art », le dimanche 16 juin 2019, Rue et Place du Docteur Cambernon, Rue Notre Dame (sur un tronçon),

VU l'instauration du PLAN VIGIPIRATE,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période du **PLAN VIGIPIRATE au niveau « sécurité renforcée-risque d'attentat »**,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité publique selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 **Le dimanche 16 juin 2019 de 09h00 à 18h00**, l'Association "Les Amis de la Hauteville et l'Atelier de la Haute-Ville" est autorisée à organiser, sous leur responsabilité, **un « Marché de l'Art »**, sur le domaine public :

- **Rue et Place du Docteur Cambernon**,
- **Rue Notre Dame** (tronçon compris entre le Parvis Notre Dame et le N°32).

ARTICLE 2 A l'occasion de cette animation, selon la mise en place de la signalisation, la circulation et le stationnement seront temporairement modifiés :

Du samedi 15 juin 2019 à 21h00 au dimanche 16 juin 2019 à 20h00 :

Le stationnement sera interdit :

- Place et Rue du Docteur Cambernon.
- Rue Notre-Dame
 - Côté IMPAIR : tronçon compris entre le Parvis Notre Dame et la Place du Docteur Cambernon.
 - Côté PAIR : tronçon compris entre le Parvis Notre Dame et le N°32.
- Rue Saint-Jean sur toute sa longueur (**voie pompiers**).

Le dimanche 16 juin 2019 de 06h00 à 20h00 :

La circulation sera interdite :

- Rue du Docteur Cambernon. Une déviation « rue barrée » sera mise en place au niveau de la Grande Porte (Pont Levis).
- Rue Notre-Dame (tronçon compris entre le Parvis Notre Dame et le N°32)

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

La circulation : Rue Saint-Jean sur toute sa longueur : la circulation sera à double sens (voie pompiers et riverains).

ARTICLE 3 La signalisation de circulation et de stationnement interdit sera fournie par les Services de la Ville et sera mise en place par l'Association, sous sa responsabilité. **SAUF pour la Rue Saint-Jean, mise en place de la signalisation de stationnement interdit par les Services de la Ville.**

ARTICLE 4 **La sécurité de la fermeture des rues est mise en place et maintenue par les organisateurs, le temps de la manifestation, par des moyens humains et matériels (véhicules) autres que les dispositifs mise en place de barrières et sous leur responsabilité**

ARTICLE 5 L'autorisation est précaire et révoquant, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 6 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenue et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 7 Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 22 MAI 2019

POUR LE MAIRE,

L'ADJOINT DELEGUE,

Document signé électroniquement

Michel PICOT

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

ARRETE N°2019-05-AR-837

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police. Municipale	@	
Jérôme BOUTLEUX	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Presse	@	
Madame Dominique BAUDRY	@	
Monsieur Michel PICOT	@	
Madame Delphine DESMARS	@	
Madame Mireille DENIAU	@	
Madame Florence LEQUIN	@	
Madame Frédérique LEGAND	@	
Pascal DRIEU	@	
Sébastien JARDIN	@	
Mickaël AUVRAY	@	
Pascal SANTUCCI	@	
Jean-Michel LEROY	@	
Sophie LAVALLEY	@	
Groupe réunion des services ville	@	
Sylvain CLEMENT	@	
Les Amis de la Haute-Ville emmanuel.collignon@sfr.fr	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr